

Campagne CNDS 2017



Direction Départementale Déléguée du
Rhône



Comité Départemental
Olympique et Sportif Rhône
Métropole de Lyon



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Réunion de lancement
Lundi 13 mars 2017
Maison du judo



CDOS
RHÔNE
MÉTROPOLE
DE LYON



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF RHONE METROPOLE DE LYON

Commission CNDS du CDOS :

Titulaires : Jean-Claude JOUANNO, Geneviève BONY, Gérard DI ROLLO,
Jean-Pierre ROGER

Suppléants : Gérard CECILLON, Laurent DUPASQUIER, Georges LABROSSE,
Gilbert LAMOTHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE DU RHONE

Directrice départementale déléguée : Christel BONNET

Directeur départemental délégué adjoint : Frédéric FOURNET

Chef du pôle JSVA : Charles DALENS

Conseillers référents :

Anne CHAGNAUD, Patricia DUFAUX, Dominique HANOT,
Valentine NORE, Bernard SPRECHER, Chloé TALLIEU

Secrétariat : Benjamin BERNARD



LES DIRECTIVES REGIONALES 2017



Les axes stratégiques arrêtés par la commission territoriale sont :

- La professionnalisation du mouvement sportif par le soutien aux emplois et à l'apprentissage ;
- La pratique du sport par le plus grand nombre, avec comme priorités les jeunes âgés de 12 à 18 ans, la pratique féminine, les publics en situation de handicap, l'apprentissage de la natation à travers la mise en œuvre du dispositif « j'apprends à nager » ;
- la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive par l'accompagnement des actions sur les territoires carencés urbains et/ou ruraux (notamment QPV et ZRR) ;
- La promotion de la santé par le sport ;
- La formation technique des acteurs bénévoles du sport et des athlètes.



Quelques points de repère

- Seuil de 1500 € maintenu (abaissé à 1000 € pour les ZRR)
- Pour les clubs et les sections, l'attribution d'une subvention est conditionnée à un nombre minimal de licenciés (30 licenciés dont 10 de moins de 18 ans). Le critère du nombre de licenciés ne s'applique pas aux clubs affiliés aux fédérations handisport et sport adapté
- **Toutes les demandes devront être faites par voie numérique, via e-subvention** : la transmission de dossiers « papier » n'est plus possible pour cette année.




L'ENVELOPPE 2017



L'enveloppe du Rhône se décomposera en deux parties :

- ▶ une part départementalisée (720 066 euros) ;
- ▶ une part régionalisée concernant :
 - les emplois en cours (470 000 euros) ;
 - les nouveaux emplois ;
 - la formation, pour les comités départementaux uniquement ;
 - la pratique féminine au sein des QPV et des ZRR ;
 - le plan « héritage Paris 2024 », avec deux volets : sport santé et j'apprends à nager.



LA CAMPAGNE CNDS 2017

- Les dates
- Les modalités de dépôt des dossiers
- Les documents de la campagne



Echéancier Campagne CNDS 2017

La campagne sera ouverte du 20 mars au 14 avril 2017.

E-subvention sera ouvert le 20 mars.

Les documents (notice e-subvention, note d'orientation...) seront mis en ligne sur le site de la Préfecture à l'adresse :

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Sport>



Les modalités de dépôt des dossiers

- ▶ E-subvention obligatoire
- ▶ Le CDOS a été formé et peut vous accompagner et répondre à vos demandes concernant e-subvention
- ▶ Pas besoin d'envoyer votre dossier e-subvention au CDOS, qui a un accès spécifique au dossier dématérialisé



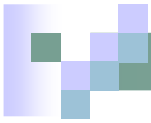
Procédure

Vous devez impérativement télécharger la totalité des documents sur le site de la préfecture avant de faire votre demande via e-subvention.

C'est notamment le cas de la note d'orientation, qui recense les priorités, les actions éligibles et les pièces complémentaires à joindre au dossier (projet associatif, cerfa bilan de l'année N-1, derniers comptes approuvés...).



L'EMPLOI CNDS 2017



- Priorité n°1 du CNDS (presque 50% des crédits en 2016)
- Dispositif : création de poste, emplois qualifiés (CDS), contrats de travail conformes (CCNS), pérennisation
- 2 types d'emplois CNDS :
 - « CNDS classique » : aide dégressive sur 4 ans
 - « CNDS apprentissage » : aide sur la durée de la formation de l'apprenti
- Toutes les informations ont été transmises à tous les clubs ayant des emplois en cours ou ayant l'intention d'en créer



Emplois CNDS

- Courrier d'information envoyé aux comités en octobre : recensement des intentions de création clos au 31 décembre 2016
- 24 intentions de créations d'emplois pour 2017 (depuis 4 désistements)
- Réunion d'information avec les porteurs de projets le 5 janvier 2017
- La procédure : obligation de déposer une fiche action dans le dossier CNDS + déposer un dossier « emploi »
- Pilotage régional : pas d'emplois 69 garantis, priorités définies au niveau régional, sélection régionale, négociations des priorités d'emplois entre les ligues et la DR par discipline
- Emplois validés par la commission territoriale de juin ou septembre (pas de réponse avant)
- Signature d'une convention avec obligations dans le suivi
- Les comités départementaux seront informés des dossiers déposés et saisis pour avis



CNDS apprentissage

- Campagne conjointe cette année
- Informations disponibles sur le site de la DR à partir d'aujourd'hui
- Pas de fiche d'intention à mettre dans le dossier CNDS mais à envoyer à la DR
- Pour des apprentis entrant en formation en septembre 2017 (pas nécessairement en AURA)
- Financement pris sur le CNDS 2018
- Apprentissage en cours (entrés en formation en septembre 2016) : déposer une fiche action dans le dossier 2017



Les chiffres

- La somme déjà engagée : 470 000 € pour 59 emplois et 7 apprentissages
- Emplois à créer au niveau régional (AURA) :
 - Environ 120
 - Environ 100 CNDS apprentissage
- 4 procédures de remboursement avec rupture de convention
- 1 convention apprentissage rompue
- 14 emplois 2013 pérennisés



VOS CONTACTS

- COORDINATION CNDS : Bernard SPRECHER (04 81 92 45 76)
- EMPLOI : Valentine NORE (04 81 92 45 74)
- INSTRUCTION DES DOSSIERS :
 - Anne CHAGNAUD (04 81 92 45 62)
 - Patricia DUFAUX (04 81 92 44 73)
 - Dominique HANOT (04 81 92 44 71) + référent politique de la ville
 - Bernard SPRECHER (04 81 92 45 76) + référent sport santé
 - Chloé TALLIEU (04 81 92 45 72) + référente handicap
- COORDINATION ADMINISTRATIVE : Benjamin BERNARD (04 81 92 45 71)



RAPPEL : APPEL A PROJETS NATIONAL PARIS HERITAGE 2024 (hors campagne CNDS traditionnelle)

Pour rappel, un appel à projets national visant à soutenir des actions éducatives permettant de mobiliser le plus grand nombre autour du sport et de l'olympisme est actuellement ouvert.

Cet appel à projets national est distinct du CNDS traditionnel (modalités de dépôt différentes). L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de la Préfecture.